



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le lundi 26 février 2018 à 18h30
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents : Mme Annie Pronovost maïresse
Mme Marie-Andrée Trudel conseillère municipale
Mme Martine St-Amant conseillère municipale
Mme Sonia Richard conseillère municipale
M. Gaétan Tessier conseiller municipal
Mme Alyne Trépanier directrice générale
Me Julie Marchand greffière
Sont absents : M. Gilles Damphousse conseiller municipal
Mme Marie-Ève Tremblay conseillère municipale

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme la maïresse Annie Pronovost.

2018-02-68

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2018-02-69

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère,
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du règlement numéro 435-2018 sur la gestion contractuelle;
4. Période de questions.
5. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2018-02-70

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 435-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 435-2018 sur la gestion contractuelle a été donné à la séance ordinaire du 13 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 435-2018 a été présenté à la même séance;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

CONSIDÉRANT QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Ville, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaëtan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 435-2018 sur la gestion contractuelle.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-02-71

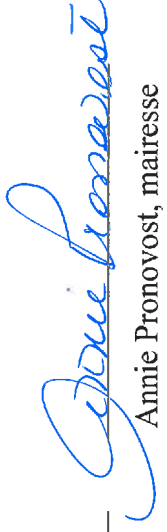
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu que la séance soit levée à 18 heures 40.

Adoptée à l'unanimité



Me Julie Marchand, greffière



Annie Pronovost, mairesse